

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 25 mars 2024

Délibération CA n° 202403-08

NOTE APPROBATION DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE CONSORTIUM DU P.U.I NORMANDIE

L'Accord de Consortium proposé définit les obligations réciproques du Chef de File et des Fondateurs et comporte notamment des stipulations relatives :

- À l'explicitation de l'ambition partagée visée par le Programme ;
- À la gouvernance du Programme, ainsi qu'à l'articulation de la gouvernance du Programme avec les gouvernances des Fondateurs ;
- Au maintien de l'organisation développée à l'issue de la fin du Programme.

L'Accord de Consortium proposé couvre les deux phases de conventionnement avec l'opérateur :

- La première phase, dite expérimentale, signée en avril 2022 et démarrée ;
- La phase de déploiement, dite P.U.I 2.

La signature de cet accord n'est pas un préalable au financement, qui sera obtenu à l'issue de la signature de la convention tripartite ANR - Bpifrance – chef de file. L'accord est indispensable pour le versement de la deuxième tranche qui interviendra à l'année N+2, soit le 15 mars 2026.

L'Accord de Consortium du P.U.I Normandie proposé a été rédigé en trois phases :

- Une première, en septembre 2022, initiée au démarrage de la phase expérimentale ;
- Une deuxième, au printemps 2023, pour compiler les différents retours des établissements sur cette rédaction initiale ;
- Une troisième, à l'automne 2023, intégrant les attendus liés au conventionnement prévu dans le cadre de l'Appel à Propositions « Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) » de 2023, basé sur la feuille de route remise le 10 octobre 2023.

Suite à ces 3 phases, une phase de négociation et de consolidation, lors d'une relecture commune, a été réalisée en décembre 2023, finalisée par l'intégration des éléments reçus dans la convention tripartite le 23 février 2024, lors d'une dernière session de relecture commune. L'Accord de Consortium a également été présenté pour approbation de sa signature en CODIR du P.U.I Normandie ce 18 mars 2024.

Le Conseil d'Administration approuve la mise en signature de l'Accord de Consortium ainsi présentée et annexé à la présente délibération

Résultats des votes – Nombre de votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Adoptée en Conseil d'Administration le 25 mars 2024,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR

